

**Bruxelles, le 20 novembre 2020
(OR. en)**

13177/20

**JEUN 122
EDUC 414
SOC 737
EMPL 526
SUSTDEV 162
COHOM 92
GENDER 140
DIGIT 130
ANTIDISCRIM 120**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 12840

Objet: Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil - Favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe, approuvées par le Conseil le 20 novembre 2020 par voie de procédure écrite, conformément à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil et à l'article 1^{er} de la décision 2020/556 du Conseil.

Ces conclusions seront transmises pour publication au Journal officiel, comme décidé par le Comité des représentants permanents le 18 novembre 2020.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil - Favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

CONSCIENTS de ce qui suit:

1. L'Union européenne est fondée sur des valeurs telles que la démocratie, le pluralisme, l'égalité et l'état de droit. Le respect des droits de l'homme, la liberté, la non-discrimination, la tolérance et la protection des minorités constituent les fondements inaliénables de l'idée européenne¹.
2. La démocratie et une société dans laquelle prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, l'état de droit et la solidarité ne doivent jamais être considérées comme acquises; elles doivent être protégées, renforcées et promues par les acteurs politiques, la société, les entreprises, le monde universitaire et les médias dans le cadre d'apprentissages et de formations formels et non formels, ainsi que par chacun d'entre nous.
3. Les jeunes devraient pouvoir participer de manière significative aux décisions relatives à toutes les questions qui les concernent. Ils ont droit à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la protection contre toute discrimination. Ils ont également droit à l'éducation, à la formation et à l'animation socio-éducative, qui leur permettent de se familiariser, entre autres, avec les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et les préparent à mener une vie responsable dans une société libre.

¹ Article 2 du traité sur l'Union européenne.

4. La créativité des jeunes est essentielle à une démocratie vivante en Europe. Les cultures, mouvements, groupes, organisations et initiatives dans le domaine de la jeunesse peuvent avoir une influence déterminante sur les évolutions politiques et les changements sociétaux. Les initiatives en faveur de la protection de l'environnement et du climat, de la lutte contre le racisme et de la diversité sociale ne sont que quelques exemples de questions suscitant une mobilisation régulière des jeunes en Europe.
5. La jeunesse est une étape déterminante de la vie qui mérite une attention particulière d'un point de vue politique. Les jeunes de toute l'Europe affichent une grande diversité d'horizons, d'intérêts et de capacités, et font face à de nombreux défis tant au niveau individuel qu'au niveau sociétal. Ouvrir des perspectives d'avenir pour les individus, en particulier pour les jeunes moins favorisés, et favoriser la sensibilisation démocratique des jeunes sont des tâches qui requièrent un large appui de la part de la société, ainsi que des mesures appropriées.
6. Les médias et les technologies numériques offrent un grand potentiel pour renforcer la confiance dans la démocratie, en fournissant aux jeunes d'importantes possibilités d'accéder aux informations nécessaires à leur engagement démocratique, d'interagir avec d'autres personnes sur de grandes distances, de faire entendre leurs opinions, d'exercer leurs droits et de s'investir dans la citoyenneté active. Dans le même temps, la transition numérique comporte certains éléments négatifs qui peuvent remettre en cause la démocratie, comme la désinformation, la polarisation, la propagande et les discours haineux.
7. L'Union européenne a pour objectif d'encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe².

² Article 165, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

8. La promotion d'une démocratie participative inclusive constitue l'un des principes directeurs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2019-2027). Cette stratégie vise à soutenir la participation des jeunes européens au façonnement de la société et de la politique. Dans cette optique, l'avis des jeunes est pris en compte dans le cadre, par exemple, du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et des 11 objectifs pour la jeunesse européenne³. Les objectifs pour la jeunesse européenne n° 1 (connecter l'UE avec la jeunesse) et n° 9 (espaces et participation pour tous) sont particulièrement pertinents en ce qui concerne la participation démocratique des jeunes.

PRENNENT NOTE DE CE QUI SUIT:

9. Les idées et avis des jeunes qui ont été partagés lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse en octobre 2020 étaient axés sur la question des espaces et de la participation pour tous, et constituent une source précieuse d'inspiration pour des actions visant à favoriser la sensibilisation et l'engagement démocratiques chez les jeunes en Europe. Ces idées et avis des jeunes concernent les éléments suivants:

- faire de l'esprit critique un élément obligatoire des programmes scolaires;
- faire participer les jeunes et les organisations de jeunesse aux processus de codécision à tous les niveaux, grâce à une approche fondée sur les droits;
- abaisser l'âge du droit de vote et d'éligibilité à 16 ans pour toutes les élections, tout en supprimant tous les obstacles au vote et en encourageant la participation aux élections;
- mettre en place des processus spécifiques qui amplifient les voix des jeunes minoritaires et garantissent leur participation directe;
- financer des structures permanentes de participation;
- mettre en place de nouvelles possibilités de financement européen afin de créer et de soutenir des espaces pour la jeunesse;
- donner la priorité, au niveau européen et dans le cadre d'une approche transsectorielle, à la création d'espaces numériques sûrs pour les jeunes et à la promotion de l'éducation numérique.

³ Annexe 3 de la résolution du Conseil sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2018/C 456/01)

ESTIMENT ce qui suit:

10. Les jeunes doivent pouvoir faire preuve d'efficacité personnelle, prendre des initiatives et faire l'expérience de la cocréation afin de développer une conscience démocratique. Ils pourront ainsi se familiariser avec les processus démocratiques et acquérir des compétences qui constituent le fondement d'une démocratie vivante. La découverte d'une culture ouverte d'échanges, l'accroissement de la tolérance à l'égard d'opinions et de modes de vie différents, ainsi que le développement de la capacité à faire des compromis, à accepter les décisions majoritaires et à protéger les minorités sont des éléments essentiels de ce processus inclusif.
11. Encourager l'engagement démocratique signifie inciter les jeunes à penser de manière autonome, critique et nuancée, à être des citoyens actifs et à évaluer si leur environnement protège les valeurs communes européennes et garantit leurs droits. Cela peut renforcer l'autonomie des jeunes, leur capacité à prendre leurs propres décisions ainsi que leur courage civique, et leur donner les moyens de façonner non seulement leur propre vie, mais aussi la politique et la société en Europe, conformément aux principes démocratiques et dans un esprit de solidarité.
12. La coopération européenne repose sur la diversité, la compréhension et le dialogue ouvert. Ce consensus fondamental contribue à la fois à une culture démocratique et à la cohésion en Europe, et forme une base solide pour l'engagement démocratique des jeunes. Il permet de lutter contre les tendances anti-démocratiques, inhumaines, sexistes, racistes, discriminatoires et excluantes dans notre société, et contribue également à prévenir l'extrémisme violent.
13. Tous les jeunes ont besoin de points d'accès, de soutien et de possibilités qui leur permettent de s'approprier leurs choix, de s'exprimer, de faire preuve d'efficacité personnelle et de contribuer librement à la vie démocratique en Europe. Les espaces numériques et physiques pour les jeunes devraient être conçus conjointement par les jeunes eux-mêmes, fournis par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et promus dans le cadre de toutes les formes d'apprentissage et de formation formels et non formels. Cela nécessite également une société civile forte et indépendante. Les formes d'auto-organisation et de représentation, telles que les organisations de jeunesse et les conseils de la jeunesse, dans le cadre desquelles les jeunes apprennent à assumer leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres, sont particulièrement importantes.

14. Permettre à tous les jeunes de vivre l'expérience démocratique requiert l'adoption d'une approche inclusive qui tienne compte de leur diversité à de nombreux égards. Il convient d'accorder une attention particulière aux jeunes qui, en raison de handicaps individuels ou structurels, n'ont qu'un accès limité aux processus participatifs, aux possibilités qu'offre l'animation socio-éducative et aux interactions avec d'autres acteurs de la société civile, tout en gardant à l'esprit le risque de discrimination inter sectionnelle.

SOULIGNENT CE QUI SUIT:

15. Les principes de l'apprentissage non formel et informel, en particulier les valeurs et les pratiques de l'animation socio-éducative, offrent de nombreuses possibilités de favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes. Les principales raisons sont que les activités d'animation socio-éducative sont axées sur les processus et sont participatives, qu'elles s'adressent tant aux jeunes qui font partie d'organisations qu'à ceux qui n'en font pas partie, et qu'elles sont étroitement adaptées aux besoins et aux intérêts des jeunes. L'expertise et les méthodes utilisées dans le domaine de l'animation socio-éducative peuvent servir d'inspiration pour d'autres secteurs. L'animation socio-éducative est donc susceptible de jouer un rôle d'unification et de coordination dans la promotion de la démocratie et de la participation politique des jeunes, depuis le niveau local jusqu'au niveau européen.
16. En outre, des pratiques et des concepts innovants reposant sur une approche critique et émancipatrice devraient être développés dans le secteur de l'animation socio-éducative et être centrés sur l'autonomie et le sens de l'initiative des jeunes, ainsi que sur leurs possibilités de cocréation. Des concepts existants tels que l'éducation aux droits de l'homme, l'apprentissage interculturel et mondial, l'éducation numérique, l'éducation aux médias et l'éducation civique peuvent être pris comme points de départ. Les animateurs socio-éducatifs rémunérés et bénévoles devraient être considérés comme des accompagnateurs des jeunes dans ces expériences, et devraient bénéficier d'un soutien en faveur de l'échange de bonnes pratiques et de l'acquisition d'aptitudes et de compétences personnelles.
17. Divers programmes européens favorisent la sensibilisation et l'engagement démocratiques. Les programmes Erasmus+ et "Corps européen de solidarité" constituent des cadres particulièrement adaptés pour encourager la participation des jeunes de manière ciblée par le dialogue interculturel et l'apprentissage par les pairs, en particulier en ce qui concerne les valeurs et questions européennes communes.

18. La sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique des jeunes contribuent à renforcer la résilience de la société. Cela se manifeste particulièrement dans les situations où les principes et droits démocratiques fondamentaux sont restreints en raison de circonstances extraordinaires (par exemple la pandémie de la COVID-19). Les jeunes qui ont une compréhension solide de la démocratie sont, après tout, mieux à même de faire la distinction entre les stratégies permettant de faire face à ces défis qui sont compatibles avec la démocratie et celles qui ne le sont pas. En outre, il est crucial que les droits et les libertés des jeunes soient protégés pendant des restrictions temporaires et qu'ils soient pleinement réintroduits une fois ces restrictions levées. Cela est d'autant plus vrai que les jeunes, en particulier les moins favorisés, font souvent partie des groupes les plus durement touchés par les crises.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

19. S'il y a lieu, mettre en place ou poursuivre, au sein des États membres et de manière durable, des programmes et initiatives de financement sectoriels et transsectoriels à tous les niveaux, en vue d'améliorer la compréhension et l'appréciation de la démocratie et de la diversité chez les jeunes. Ces programmes et initiatives devraient offrir un espace et des possibilités pour en apprendre davantage sur l'engagement démocratique et en faire l'expérience, tant au sein d'un groupe qu'individuellement, tout en garantissant l'accès de tous les jeunes, en particulier les moins favorisés. En tant qu'expressions de la capacité des jeunes à s'auto-organiser, il convient en particulier de renforcer les organisations de jeunesse et les initiatives en faveur de la jeunesse dans leur capacité à soutenir ces efforts.

20. Promouvoir l'apprentissage de la démocratie et des droits de l'homme dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie; et encourager une coopération étroite et soutenue sur ces questions dans tous les secteurs. Il convient d'accorder une attention particulière à l'éducation à la citoyenneté active et à l'éducation à la démocratie en tenant compte d'un large éventail de pratiques et d'environnements d'apprentissage et en encourageant le développement de compétences citoyennes clés, conformément à la recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁴ et à la recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement⁵.
21. Donner aux jeunes les moyens de répondre au potentiel et aux défis de la transition numérique et de participer à la communication en ligne de manière active et en adoptant une approche d'autoréflexion⁶. À cet égard, il convient en particulier d'encourager l'habileté numérique et l'éducation aux médias chez les jeunes et les personnes qui les soutiennent (comme les animateurs socio-éducatifs et les enseignants), en particulier la capacité à faire face à la surcharge d'informations, à la désinformation, aux discours haineux et à d'autres formes de contenu préjudiciable. Il y a lieu plus particulièrement de veiller à la mise à disposition d'outils de soutien appropriés et de s'assurer que les solutions en matière d'animation socio-éducative intelligente et les processus participatifs numériques soient de qualité élevée. Il faut offrir à tous les jeunes, en particulier les moins favorisés, un accès sans entraves aux médias numériques.
22. Reconnaître l'intérêt particulier et l'engagement civique actif dont font preuve les jeunes envers des questions comme la durabilité environnementale, sociale et économique, les droits de l'homme, l'équité entre les générations, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'impact de la transition numérique, et les soutenir activement dans les efforts qu'ils déploient pour façonner les processus politiques et sociaux pertinents. Il convient d'encourager en particulier l'engagement des jeunes au niveau local, par exemple dans les conseils locaux, les organisations de jeunesse locales ou les initiatives locales en faveur de la jeunesse .

⁴ Recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1).

⁵ Recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (JO C 195 du 7.6.2018, p. 1)

⁶ Conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative intelligente (JO C 418 du 7.12.2017, p. 2) et conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique (JO C 414 du 10.12.2019, p. 2).

23. Promouvoir et soutenir de manière adéquate les structures socio-éducatives physiques et numériques accessibles et les solutions en matière d'animation socio-éducative intelligente, en particulier à la suite des mesures de confinement liées à la COVID-19, afin d'offrir aux jeunes des espaces libres, ouverts et sûrs ainsi que des possibilités de développement personnel.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

24. Continuer à accroître la participation des jeunes aux processus politiques conformément à la résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe⁷, et continuer ainsi à renforcer la participation significative et durable de tous les jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux.
25. S'il y a lieu, faire en sorte que les processus et décisions politiques à tous les niveaux soient accessibles, transparents et compréhensibles, en utilisant des informations et des communications adaptées aux jeunes. Il convient notamment de fournir aux jeunes un retour d'informations sur les résultats des processus de participation des jeunes. Il faut diffuser les informations de manière ciblée afin de toucher tous les jeunes, quel que soit leur environnement. Des stratégies de communication appropriées devraient être élaborées en coopération avec des réseaux d'informations de jeunes et d'autres acteurs du secteur de la jeunesse, tels que l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes et le réseau Eurodesk, au niveau européen.
26. Introduire et promouvoir les concepts de sensibilisation démocratique et d'engagement démocratique auprès des jeunes en tant que composantes permanentes et cruciales de l'animation socio-éducative, et reconnaître le secteur de l'animation socio-éducative comme un espace propice pour offrir aux jeunes des possibilités de se développer et de contribuer à la société démocratique. Il s'agit notamment de fournir, dans le cadre des structures existantes, des conditions-cadres appropriées et des ressources financières adéquates à tous les niveaux, ainsi qu'un renforcement des formations, des compétences et des qualifications thématiques pour les animateurs socio-éducatifs.

⁷ Résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe (JO C 417 du 15.12.2015, p. 10).

27. Soutenir la poursuite du développement et la refonte des approches visant à améliorer la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes. Celles-ci peuvent s'appuyer sur les concepts existants de pédagogie⁸ et de démocratie, de citoyenneté active et sur l'apprentissage et la formation en matière de droits de l'homme, ainsi que sur les travaux du Conseil de l'Europe et des organisations de la société civile dans ce domaine. Ces approches devraient être enseignées aux praticiens dans le cadre de programmes de formation réguliers et peuvent servir d'inspiration pour la pratique des programmes en faveur de la jeunesse de l'UE, ou pour le développement d'un cadre fondé sur les compétences pour l'apprentissage et la formation formels et non formels des animateurs socio-éducatifs⁹. Il convient également de créer des possibilités d'activités d'apprentissage mutuel dans le secteur de l'animation socio-éducative, tant entre praticiens, universitaires, décideurs politiques et jeunes qu'entre secteurs.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

28. Tenir compte, dans le cadre d'une approche transversale, des intérêts des jeunes et de leur engagement démocratique dans les processus et programmes européens, tels que la conférence sur l'avenir de l'Europe, le plan d'action en matière d'éducation numérique ou l'espace européen de l'éducation, ainsi que dans la mise en œuvre des programmes pertinents de l'UE en vigueur, tels que le pacte vert pour l'Europe, le socle européen des droits sociaux et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans le cadre d'une coopération renforcée avec le Conseil de l'Europe.
29. Mettre l'accent sur les activités de recherche et les outils de collecte de données probantes qui analysent l'impact des programmes de financement de l'UE sur la promotion de la sensibilisation démocratique et de l'engagement démocratique chez les jeunes.
30. Intensifier les activités européennes avec les pays partenaires qui sont financées par des programmes de l'UE, en vue de promouvoir davantage la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes, et de continuer à développer l'animation socio-éducative par la coopération et les échanges.

⁸ En particulier, les concepts de pédagogie critique et émancipatrice.

⁹ Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs (JO C 412 du 9.12.2019, p. 12).

INVITENT TOUS LES ACTEURS PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION EUROPÉENNES DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE À S'EFFORCER DE:

31. Mettre l'accent sur des questions telles que les valeurs et l'identité européennes, la démocratie, l'acceptation de la diversité, les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection des minorités, l'esprit critique, les nouvelles formes de participation et l'action civique dans la mise en œuvre des programmes de financement Erasmus+ et "Corps européen de solidarité". Il convient de garantir un accès inclusif et ouvert, des procédures simples et des ressources adéquates pour les projets qui peuvent offrir aux jeunes la possibilité de prendre des initiatives, d'apporter leur contribution et d'avoir leur mot à dire. Cet aspect devrait être pris en considération en particulier pour des actions spécifiques en matière de participation et de solidarité.
32. S'assurer que les programmes de l'UE en faveur de la jeunesse tiennent compte des besoins, des intérêts et de la diversité des jeunes. Cela passe notamment par des informations sur le financement qui soient adaptées aux jeunes et facilement accessibles, par un soutien aux initiatives des jeunes et par la prise en compte des organisateurs de programmes et de leurs besoins. S'il y a lieu, les programmes devraient pouvoir apporter des améliorations qui donnent davantage la priorité aux initiatives de jeunes et donc à leur engagement et à leurs expériences démocratiques.

Références

En adoptant ces conclusions, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, prennent note des documents suivants:

- Résolution du Conseil sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p.1)
- Résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe (JO C 417 du 15.12.2015, p. 10)
- Conclusions du Conseil sur la jeunesse dans l'action extérieure (8629/20)
- Conclusions du Conseil sur l'éducation aux médias dans un monde en constante évolution (JO C 193 du 9.6.2020, p. 23)
- Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs (JO C 412 du 9.12.2019, p. 12)
- Conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique (JO C 414 du 10.12.2019, p. 2)
- Recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (JO C 195 du 7.6.2018, p. 1)
- Recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1)
- Conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative intelligente (JO C 418 du 7.12.2017, p. 2)
- Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène (JO C 213 du 14.6.2016, p. 1)

- Déclaration de Paris du 17 mars 2015 des ministres de l'éducation de l'Union européenne sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination
 - Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989
 - Commission européenne: Flash Eurobarometer 478 – How do we build a stronger, more united Europe? The views of young people, March 2019¹⁰
 - Parlement européen: Study – Shrinking space for civil society: the EU response, 2017¹¹
 - Recommandation CM/Rec(2010)7 adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme
 - Conseil de l'Europe: Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie: Volume 1 – Contexte, concepts et modèle, 2018¹²
-

¹⁰<https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKey/86162>

¹¹[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/578039/EXPO_STU\(2017\)578039_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/578039/EXPO_STU(2017)578039_EN.pdf)

¹²<https://rm.coe.int/prems-013619-fra-2508-reference-framework-of-competences-vol-1-1-1680984213>